

26-6. LE PUBLICISTE.

DECADI, 10 Frimaire, an IX.

= 1^{er} Décembre, 1800.



TURQUIE.

De Constantinople, le 26 octobre (4 brumaire).

La Porte ne voit pas sans inquiétude recommencer cette guerre de Widdin contre Passwan-Oglou, qui lui a déjà été si funeste. D'un autre côté, les brigands qui infestent les environs d'Andriople, ont reparu en grand nombre & recommencent leurs incursions avec plus d'audace que jamais. Les caravanes de la Romélie, de la Transylvanie & de l'Autriche sont interceptées ou forcées de faire de longs détours; il en est de même des courriers qui n'ont plus d'autre direction sûre que la navigation sur la mer Noire par Varna.

L'échange des ratifications pour la garantie de la constitution des îles ex-venitiennes, s'est faite à Bebeck, le 14 de ce mois, entre ministre de Russie & Ismet-Mehemet-Bey, cadis-ekier de Romélie & a été annoncée par l'artillerie de vaisseaux turcs stationnés à Baschiktache & de l'escadre russe mouillée à Boujoukdéré. Les députés des îles auront incessamment leur audience de congé & partiront pour Corfou. L'un d'eux, M. Lefkokillo, résidera à Constantinople, en qualité de consul-général de la république.

L'escadre russe a fait voile hier; mais un vent du Nord n'étant élevé quelques heures après son départ, elle a été obligée de jeter l'ancre à l'entrée du Bosphore.

L'inauguration de la mosquée d'Ayoup, fondée par la sultane mere pour lui servir de sépulture, a eu lieu aujourd'hui. Les circonstances de la guerre ont empêché le grand seigneur de mettre dans cette cérémonie la pompe usitée; il s'est borné au cortège qui l'environne lorsqu'il se rend à la mosquée le vendredi.

ITALIE.

De Rome, le 5 novembre (14 brumaire).

Sa sainteté vient de faire une nombreuse promotion de cardinaux. Voici la liste de ceux déjà connus: Mastrozzi, préfet de l'aumône; Pirro, secrétaire de la congrégation des évêques; Gabrieli, secrétaire de la congrégation du concile; Scotto, ci-devant nonce à Venise; Carassa, major-dôme du palais apostolique; Albani, nonce à Vienne; Bramadozo, délégué apostolique dans les Pays-Bas; Cioja, ci-devant secrétaire de la consulte; Salluzo, ci-devant gouverneur d'Urbino; Erskine, envoyé en Angleterre par Pie VI; Sylva, assesseur de l'inquisition; Crivelli, ancien gouverneur de Rome; & un religieux de l'ordre de saint Benoît. Total, 15. On en avoit annoncé 18.

Le gouvernement provisoire établi par S. S. a cessé; & le gouvernement définitif est en pleine activité.

Les troupes napolitaines qui étoient campées à Frascati, & celles qui étoient ici en garnison, se sont retirés à Villettri, où elles ont pris une position militaire. Au lieu d'aller en Toscane, comme c'étoit leur destination, elles se borneront à couvrir les frontières du royaume de Naples.

De Venise, le 6 novembre (15 brumaire).

L'archiduchesse Marianne, qui étoit venue en Italie pour se faire religieuse, est sur le point de partir d'Ancone pour Inspruch, où elle remplacera l'archiduchesse Elisabeth en qualité d'abbesse du couvent des Dames Nobles.

M. le général Kneustwich a été mandé d'Ancone à Vienne, pour se purger de l'accusation d'avoir insulté le pavillon russe.

De Florence, le 7 novembre (16 brumaire).

La contribution imposée par les Français à cette ville, porte uniquement sur les nobles, les domaines royaux, & les deux ordres de Malte & de Saint-Etienne. Outre cela; ils ont fait une réquisition de 15 mille paires de souliers, 2 mille paires de bottes, & 15 mille peaux pour garnir des pantalons.

Les membres de la régence & l'ancien ministre se sont retirés à Fuligno ou à Rome.

Quelques paysans arétiens étoient réunis à des brigands de la Romagne & du duché d'Urbino, & menaçoient de renouveler l'insur-

rection; mais on apprend que les propriétaires de ce pays & des environs ont pris des mesures pour réduire ces forcenés.

On a installé des municipalités à Pistoie & à Prato, & on y a placé les anciens municipaux, sortis depuis peu de prisons où ils étoient enfermés par ordre de l'ancien gouvernement. Leurs fonctions se réduisent à presser la rentrée des contributions, & le gouvernement continue d'agir au nom du grand duc.

Le lieutenant-général Dupont avoit proposé au gouvernement provisoire d'admettre au nombre de ses membres le docteur Chiarenti & l'avocat Rivani, ministre de la police, du tems des Français; mais le gouvernement a refusé de les admettre, par la raison que ces deux particuliers ont été poursuivis en justice comme républicains; & la chose en est restée là jusqu'à ce moment.

Le commandant de Livourne a publié une proclamation qui déclare confisqués tous les effets & marchandises appartenans aux ennemis de la république française, excepté l'empereur & le grand-duc de Toscane.

On écrit d'Ancone qu'il y est arrivé par mer de Trieste un grand nombre de troupes autrichiennes que l'on évalue à 15 mille hommes.

Du 40. — Hier, arriva ici le général Marmont, commandant en chef l'artillerie de l'armée d'Italie, & aujourd'hui le citoyen Périet, conseiller d'état & président de la *consulta* législative de la république cisalpine. Le général Dupont est également arrivé, après une courte absence, ainsi que le chef de l'état-major, Gobert.

De Milan, le 15 novembre (22 brumaire).

L'horizon politique s'est tout-à-coup obscurci; & l'on assure que la reprise des hostilités aura lieu, d'après de nouveaux ordres arrivés de Paris.

On a commencé hier la distribution en faveur des indigens, d'un pain mêlé, à raison de six sols au lieu de douze sols qu'il coûteroit, d'après le prix actuel du bled. Le pain blanc est regardé comme un objet de luxe. Le gouvernement a publié une proclamation dans laquelle, après avoir exposé l'état de détresse où se trouve la caisse nationale & l'extrême cherté des grains, il annonce au peuple les mesures qu'il a prises pour venir au secours des plus nécessiteux, & menace d'une prompte punition les boulangers qui se permettent les fraudes qu'on leur attribue.

En conséquence de cette ordonnance, on a exposé aujourd'hui sur la place publique, & proménés dans les rues, un boulanger convaincu d'avoir fabriqué du pain de mauvaise qualité.

PRUSSE.

De Berlin, le 15 novembre (24 brumaire).

Le général Srengposten part après-demain pour se rendre à Bruxelles, & de-là à Paris. Il a une mission particulière de l'empereur de Russie pour le premier consul. C'est une réponse aux ouvertures faites par le gouvernement français à l'empereur Paul I^{er}.

La nature des communications qui ont eu lieu entre le gouvernement de France & celui de Russie, contraste d'une manière frappante avec celles entre les autres puissances. C'est un combat de générosité & de bons procédés dignes de deux nations aussi puissantes, & de deux hommes aussi faits pour s'apprécier que ceux qui en dirigent les cabinets. (*Journal officiel*).

Le roi & la reine quitteront Postdam à la fin de novembre pour venir passer l'hiver ici.

Le roi a ordonné de cuire à ses frais à la boulangerie royale, pendant six mois, du pain qui sera distribué aux pauvres à raison de 4 pennes la livre (12 deniers).

Il paroît que le duc de Wurtemberg n'a quitté Vienne que sur les insinuations de son beau-frère, l'empereur de Russie. Il s'est retiré à Erleng, pour être plus à portée de suivre ses conseils & de faire sa paix avec les Français.

L'empereur de Russie est à Grodno; Louis Bonaparte est à Dantzick. Bien des gens en concluent qu'il y aura une entrevue.

On a remarqué que, jusqu'au 28 octobre, la gazette de Pétersbourg n'avoit encore fait aucune mention de la prise de Malte par les Anglais.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 24 novembre (3 frimaire).

Le général Augereau & son état-major ont donné, le 30 brumaire, à Offenbach, une fête superbe, à laquelle ont assisté le prince & la princesse héréditaire d'Ysembourg.

Les Français continuent de s'avancer sur le Mein, & les troupes mayençaises se retirent sur la Rednitz.

Le général Moreau est arrivé, le 1^{er} frimaire, à Augsbourg, d'où le quartier-général étoit déjà parti pour se rendre à Munich.

L'armée de Hongrie a reçu ordre de se mettre en marche; une partie restera aux environs de Vienne, l'autre se rend en Italie par la Styrie & la Carinthie.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 18 novembre (27 brumaire).

Dans la fête commémorative de la conspiration des poudres, qui a été célébrée le 14 brumaire, il n'a été tenu aucun compte envers la papauté de la vénération qu'ont professée pour elles certaines classes de la société dans ces derniers tems. La triple couronne papale, burlesquement représentée, a été placée, comme de coutume, sur la tête de bois de *Gux faux*, & ensuite brûlée aux grands applaudissemens du peuple.

Napper-Tandy sera jugé dans cette session; du moins la motion en a été faite au tribunal du banc du roi, à Dublin.

C'est un grand bonheur que la flotte de la Manche fut rentrée le 18 brumaire dans la baie de Torbay; car la tempête fût telle, qu'elle l'eût infailliblement ensevelie toute entière dans les flots, ou brisée sur les côtes de France. La grande fureur de cette tempête n'a duré que 50 minutes. Pendant sa violence; le roi & la famille royale restèrent en prières dans la chapelle de Windsor.

L'*Océan*, vaisseau neuf, appartenant à la compagnie des Indes, & qui étoit destiné pour Bombay & la Chine, a été jeté sur la côte, près du Gravesend.

Un navire, nommé le *Washington*, a péri dans la baie de Cadix, pendant la tempête du 24 vendémiaire. Sa perte est évaluée à 110,000 dollars.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Paris, le 9 frimaire.

Le 8 frimaire le premier consul accorda plusieurs brevets d'honneur avec autant de fusils; savoir aux citoyens Davion, Petit, Benoît, Jacques, Macquart, Bouvier, Mahut, Camus, Vinet & Salior qui, tous se sont distingués d'une manière particulière à la bataille de Maringo.

Par arrêté du 5 frimaire, les consuls ont défendu, jusqu'à nouvel ordre, toute exportation à l'étranger de beurre & de chairs salées.

— Le *journal de Paris* craint que la *publicité prématurée* qu'on a donnée au rapport de Chaptal, sur l'instruc-

tion publique, ne nuise à l'enseignement de cette année, attendu que les professeurs & les écoliers étant également dans l'attente d'un prochain changement, les premiers sont découragés & les autres plus dissipés. Le fait est, ajouté-t-il, que ce rapport n'est jusqu'à présent que *l'exposé d'une opinion individuelle*.

— M^{lle} de Boufflers, connue dans le monde par les agrémens de son esprit, & de ses amis par quelques ouvrages de littérature, vient de mourir à Rouen, dans un âge avancé. Elle n'étoit point la mère du ci-devant chevalier de Boufflers, comme on pourroit l'induire de quelques annonces de journaux.

— On a établi des soupes économiques à Bruxelles. C'est une émulation générale autant qu'elle est édifiante.

— Le préfet du département des Vosges a établi, à Epinal, un cours gratuit d'accouchement.

— Le citoyen Laville, commissaire des relations commerciales à Helsingoër, a obtenu un congé pour revenir en France; il a déjà passé par Hambourg.

— Cléry, ci-devant valet-de-chambre de Louis XVI, est arrivé de Pymont à Hambourg.

— Le nommé Rotondo, si fameux à Paris dans les commencemens de la révolution, & aujourd'hui si complètement oublié, étoit allé recommencer une réputation à Turin. La police de cette ville n'a pas jugé à propos d'en attendre les résultats; elle l'a fait arrêter vers la fin du mois dernier.

— Les lettres d'Allemagne ne varient point sur la marche & la force des troupes russes; mais elles diffèrent beaucoup dans la destination qu'elles leur assignent.

— Passwan-Og'ou continue de battre les pachas qu'on envoie contre lui. Le pacha de Pechia, ayant 4000 hommes sous ses ordres, vient d'avoir le sort des autres. Passwan menace la Valachie.

— Le froid & les pluies ont rendu moins meurtrier le fléau qui désole l'Andalousie.

V A R I É T É S.

De la guerre & de la paix.

Dulce nomen pacis.

Depuis plusieurs années, ce doux nom de paix retentit d'un bout du monde à l'autre. Le vœu en est dans le cœur de tous les hommes, & sur les levres de tous ceux qui gouvernent. C'est le premier besoin des nations même qui ne prennent pas une part active à la guerre; mais qui n'ont pu échapper à ses désastreuses influences.

Jamais, en effet, aucune guerre n'a en si peu de tems bouleversé plus d'états, désolé plus de familles, corrompu davantage les mœurs des peuples, ébranlé plus profondément les bases de l'ordre social, que cette guerre, aussi étonnante par son principe que par ses résultats.

Quel est l'homme qui oseroit dire aujourd'hui qu'il n'y a pas encore assez de sang réparé; que la gloire ou la prospérité de son pays demande encore quelques milliers de victimes humaines? Mais s'il ne s'élève pas une seule voix pour la continuation de cette boucherie d'hommes, où est donc la force inconnue qui éloigne toujours la paix, lorsque tout le monde l'appelle? Quel est cet empire vanté de l'opinion, qui gouverne, dit-on, le monde, si les passions secrètes de quelques individus peuvent balancer les intérêts évidens des nations?

Ce phénomène mérite d'être observé ; mais mon objet n'est pas de chercher à l'expliquer.

S'il y avoit un homme à qui l'on pût pardonner le désir de continuer la guerre, ce seroit sans doute celui qui doit à cette guerre sa gloire & sa fortune, & à qui son expérience & ses talens garantissent dans de nouveaux combats des triomphes nouveaux.

Je n'ai pas besoin de prononcer le nom de cet homme ; je n'ai pas besoin de dire qu'il ne s'est pas montré ambitieux de cette augmentation de renommée militaire. Toute l'Europe voit qu'il aspire à une autre gloire, sinon plus brillante, du moins plus humaine & plus solide. Il veut gouverner, ce qui est encore plus difficile que de vaincre.

Bonaparte, après avoir conquis, pour la première fois, l'Italie, début le plus glorieux qui ait jamais signalé la carrière militaire des plus grands capitaines, passe les Alpes Juliennes & se trouve sur la Drave & la Muhr, à quelques journées de Vienne. L'ennemi parle de paix ; Bonaparte arrête sa marche victorieuse, renonce à l'espérance sédaisante d'aller forcer l'empereur à la paix dans la capitale même de ses états ; il suspend les hostilités, négocie & conclut le traité de Léoben, qui prépare celui de Campo-Formio. Jamais la France n'auroit obtenu de si grands avantages par un traité, si l'ignorance & les passions n'eussent détraqué à Rastadt l'ouvrage d'une modération éclairée.

Il faut bien redire ici que lorsque l'heureuse révolution du 18 brumaire eut mis Bonaparte à la tête du gouvernement, le premier acte de son autorité fut un vœu de paix, & que ce vœu fut repoussé avec aussi peu de raison que de déceance par le ministère britannique. Après la campagne presque fabuleuse de Maringo, le vainqueur signa sur le champ de bataille un armistice qui sauva vraisemblablement le reste de l'armée vaincue.

Moreau, après des marches aussi sûrement que savamment combinées, s'avance de succès en succès presque au cœur de l'Allemagne. Qui pourroit affirmer que l'armée ennemie, découragée autant qu'affaiblie par une suite de revers, l'eût arrêté dans ses progrès ? Mais l'humanité obtient ce qu'une ambition de gloire auroit rejeté. Le premier consul veut avant tout la paix ; il accorde un armistice favorable à l'ennemi, à la condition de négocier sans délai.

Le but de la guerre est la victoire ; le but de la victoire doit être la paix ; mais tout ennemi peut commencer la guerre ; le vainqueur (1) seul peut la terminer. Ces pensées ont été la règle constante des démarches du premier consul. Ce n'est ni dans les écrits ni dans les discours que nous pouvons juger des principes & des sentimens des hommes publics. Dans les manifestes, les proclamations, les notes ministérielles, je vois exprimer de part & d'autre une égale horreur pour l'effusion du sang, un égal désir de rendre la tranquillité aux peuples ; mais après toutes ces vaines protestations, je vois aussi qu'on continue de verser à flots le sang des hommes & d'empoisonner toutes les sources de l'ordre & du bonheur social ; & je n'apperois nulle part les grands intérêts qui peuvent compenser de si grands maux. Cherchons donc non dans les paroles, mais dans leurs résultats, les véritables intentions des hommes. Considérons sous ce point de vue le résultat des démarches que vient de faire notre gouvernement pour parvenir à une pacification générale.

(1) Salluste fait dire à Catilina : *Nemo nisi victor pace bellum mutavit.*

La cour de Vienne a proposé pour le lieu des conférences de paix une ville centrale de France ; le premier consul a fixé Lunéville. Cette cour y a envoyé un négociateur célèbre, aussi estimé par son caractère que par ses talens ; il a été reçu avec honneur comme un ami de la paix. La cour de Londres manifeste l'intention d'entrer dans la négociation, & celle de Vienne le désir de traiter de concert avec son alliée ; le premier consul pouvoit se souvenir des personnalités aussi indécentes que gratuites que s'étoient permises contre lui les chefs du gouvernement britannique ; mais il étoit trop au-dessus des injures pour allier ses ressentimens particuliers à de si grands intérêts ; il saisit avec empressement une ouverture qui pouvoit accélérer la pacification de l'Europe.

Le citoyen Otto, qui résidoit à Londres comme commissaire du gouvernement pour l'échange des prisonniers, fut chargé de traiter avec les ministres anglais. Cette négociation a échoué ; & ce qu'on ne peut voir qu'avec peine, c'est que le ministère, loin de montrer aucun désir de conciliation, semble avoir voulu encore aigrir les esprits par un procédé gratuitement impolitique, contraire à tous les usages des nations policées. Il vient de rendre publics les détails de la négociation.

Un seul gouvernement avoit donné jusqu'ici l'exemple d'un tel procédé, & c'est encore le gouvernement anglais, après la négociation de Lille. Le ton & les formes avec lesquels cette négociation fut conduite & rompue par un directoire impérieux, qui ignoroit & bravoit toutes les conventions, pouvoit peut-être alors justifier le parti que prit la cour de Londres. Mais aujourd'hui que le premier consul a donné l'exemple des égards que les gouvernemens se doivent entr'eux & du respect que l'on doit aux loix reçues dans les transactions diplomatiques, quel motif a pu autoriser le ministère anglais à publier des communications amicales, destinées par leur nature à être secrètes, à moins qu'un intérêt national n'en commandât la nécessité ?

C'est une maxime reçue dans la société que les lettres de confiance que s'écrivent des particuliers ne peuvent être publiées par celui qui les a reçues sans le consentement de celui qui les a écrites, à moins que le premier ne s'en serve pour défendre ses droits devant les tribunaux, ou son honneur devant le public.

Pourquoi cette règle, non contestée dans la morale sociale, ne seroit-elle pas également respectée dans la morale politique ? De plus grands intérêts la recommandent. Les usages des nations l'ont consacrée ; & violer ces usages, qui forment ce qu'on appelle le *droit des gens*, sans une apparente nécessité, c'est ébranler une base déjà trop foible de la tranquillité des peuples.

En publiant les pièces dont il s'agit, le ministère britannique a peut-être espéré d'en imposer, non aux hommes éclairés, mais à la multitude. Il a observé que dans les disputes ordinaires le ton & la contenance d'un des contendans fesoient plus d'impression sur le commun des spectateurs, que les bons raisonnemens de l'autre. Il a pensé que la confiance qu'il montroit dans la bonté de sa cause inspireroit une prévention favorable à ses juges ; mais ces premières impressions sont légères & fugitives ; celles de la justice & de la raison restent seules.

En regardant comme une provocation sans motif la notoriété donnée à la négociation du citoyen Otto, le gouvernement français n'a pas à en redouter les effets. Jamais des

intentions plus droites n'ont été manifestées par des communications plus franches. Une analyse succincte des progrès de la négociation prouvera j'espère ce que j'avance.

Je ferai d'abord une observation générale. Ceux qui ont eu occasion d'observer la conduite des ministres & des agens du gouvernement anglais dans les affaires publiques, ont remarqué qu'ils y procédoient avec une extrême réserve; qu'ils écrivoient peu; qu'ils s'exprimoient, dans tout ce qui avoit quelque importance, d'une manière vague & générale. Cela tient à la nature du gouvernement; tout homme public sait qu'il ne dit ou n'écrit pas un mot dont il ne puisse un jour avoir à rendre compte à sa nation. Il en résulte un esprit général de circonspection, qui s'exagère nécessairement par l'habitude & qui devient souvent pédantesque, épineux ou timide, au-delà de ce qu'exige la prudence & l'intérêt.

Cette manière d'agir s'est manifestée sensiblement dans les deux négociations du lord Malinesbury, & plus encore dans celle de M. Otto, parce que dans celle-ci la circonspection ordinaire du caractère anglais se trouvoit fortifiée par sa volonté systématique de gagner du tems, sans rien conclure.

Si on lit les premières communications faites par M. Otto, au ministre britannique pour ouvrir la négociation, on voit que le commissaire français fait connoître sur-le-champ & sans détour, l'objet de sa mission & les pouvoirs dont il est revêtu; le lord Grenville, au contraire, semble éviter d'abord d'entrer dans le fond de l'affaire, en recourant à des formes minutieuses, à des demandes d'explications sans nécessité. Pourquoi veut-il, par exemple, que M. Otto lui communique la note adressée au baron de Thugut par l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne pour annoncer l'intention où est S. M. B. d'intervenir dans la négociation de Lunéville? Certes, le lord Grenville connoissoit parfaitement cette note & la communication qui en avoit été faite à la France. On voit de même, dans tout le cours des négociations de M. Otto, que le ministère anglais tire parti de toutes les difficultés, multiplie les explications, & ménage même ses objections, pour tirer en longueur & reculer le refus prémédité par lequel il a terminé la négociation.

(Le reste à demain).

TRIBUNAT.

Séance du 9 frimaire.

Après la lecture du procès-verbal, le président a annoncé que l'ordre du jour appelloit la discussion du projet relatif aux jugemens arbitraux par les communes. Delpierre a appuyé ce projet; mais il a exprimé en même-tems le désir de voir enfin un code général, & non plus des lois partielles sur les propriétés communales.

Personne ne demande la parole; la discussion est finie. Le tribunal émet son vœu pour l'adoption du projet de loi, à la majorité de 79 voix contre 5; ce vœu sera porté au corps législatif par Chabaud, Delpierre & Mallarmé.

Le tribunal procède à un scrutin d'indication pour un candidat à présenter au sénat conservateur. En voici le résultat: Bergon, administrateur des domaines; Challons, régisseur des douanes; Delmas, général; Abeille, secrétaire du commerce; Dupont, de Nemours, Mourgué, ex-mi-

nistre de l'intérieur; Lafond-Ladébat; Bitaubé, de l'institut; Dupuis, ex-administrateur des isles de France & de la Réunion; Thibaud, tribun; Dulot-du-Chambon; Lafayette; Parmentier; Pommereuil, général; Second, ex-conventionnel; Mullot; Sédillez; Descorches & Carnot ont obtenu chacun une voix: Anson, ex-constituant; Chatry-Lafosse, législateur; Treillard; Dolomieu, de l'institut; Levacher, législateur; le général Rochambeau père, ont obtenu deux voix: Saget, législateur, en a eu trois: Révellière-Lépeaux & Delamarre ont réuni quatre voix: Baschelier, homme de lettres, cinq; Grégoire, législateur & Bergerot, liquidateur de la dette des émigrés, six; Dedelay-Agier, douze; & Desmeuniers, tribun, treize.

Comme il n'y a pas de majorité, il sera fait un second scrutin dans trois jours.

La séance est ajournée à primedi.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 9 frimaire.

L'ordre du jour appelloit la discussion sur le projet relatif à l'intérêt des cautionnemens fournis par les receveurs généraux & particuliers.

Dieudonné, l'un des orateurs du tribunal, présente le résumé des débats qui y ont eu lieu. Il rappelle les objections produites contre le projet, les réponses qui y ont été faites, & développe les considérations d'après lesquelles le tribunal en a voté l'adoption.

Defermont, orateur du gouvernement, déclare n'avoir rien à ajouter aux motifs sur lesquels le tribunal a appuyé son vœu d'adoption: cependant il croit devoir relever une objection qui tendoit à accuser d'inexactitude l'exposé des motifs, en ce qu'il présentoit la réduction de l'intérêt de 10 pour cent à 7, comme une suite de la baisse opérée dans le prix de l'argent. Il observe à cet égard que le gouvernement, qui toujours cherche la vérité, avoit eu soin, avant de proposer le projet, de demander à cet égard des renseignemens aux ministres des finances; que ce ministre, loin de regarder la réduction à 7 pour cent comme trop forte, opinoit au contraire pour la réduction à 5, ce taux étant celui fixé pour les autres receveurs; mais que le gouvernement avoit voulu concilier, par la fixation proposée dans le projet, l'intérêt public & l'intérêt particulier des receveurs.

Aucun orateur ne demandant la parole, le corps législatif passe au scrutin, & adopte le projet à la presque-unanimité.

On avoit, à l'ouverture de la séance, procédé au scrutin de ballottage entre les citoyens Dedelay-d'Agier & Grégoire; le président en fait connoître le résultat. Sur 250 votans, Dedelay-d'Agier a réuni 228 suffrages & Grégoire 222: Dedelay-d'Agier est en conséquence proclamé candidat.

Le président annonce ensuite que deux orateurs du gouvernement, Fourerroy & . . . , qui ont été introduits, ne peuvent être entendus qu'en comité secret; & la séance publique est levée.

Bourse du 9 frimaire.

Rente provisoire, 25 fr. 58 c. — Tiers consol., 54 fr. 25 c. — Bons $\frac{1}{2}$, 1 fr. 60 c. — Bons d'arrérage, 86 fr. 50 c. — Bons pour l'an 8. 95 fr. 00 c. — Syndicat, 82 fr. 00 c. — Coupures, 85 fr. 00 cent.